

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013

### **Budget 2013 - orientations**

Le conseil échange sur les orientations en vue de la préparation du budget 2013.

### **Rythmes scolaires - semaine de 4 jours et demi**

Une dérogation est sollicitée auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour reporter à la rentrée de septembre 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, afin de se donner le temps de construire un véritable projet éducatif partagé entre les différents partenaires.

### **Droit de préemption urbain**

La commune renonce à exercer son droit de préemption sur la cession de la propriété du 6 rue de Bréal.

### **Modification emploi adjoint administratif**

Le grade de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet à l'accueil de la mairie est modifié (adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en 2<sup>ème</sup> classe) et le temps de travail hebdomadaire est porté à 31 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

### **Contrat enfance jeunesse CAF - commune**

La convention avec la CAF apportant un soutien financier dans le cadre de la politique d'accueil des enfants sur le territoire communautaire pour la période 2010-2013 est modifiée pour intégrer la commune d'Iffendic, Montfort Communauté, et des actions nouvelles pour Bédée, Pleumeleuc, et Breteil déjà signataires du CEJ.

### **Convention commune - comité de jumelage**

Une convention de partenariat entre la commune et le comité de jumelage définit le mandat et les missions confiées à l'association. Un montant par habitant sera attribué chaque année au comité, la dotation pour 2013 est fixée à 1 180 €.

### **Convention avec collège Jacques Prévert - Romillé**

Dans le cadre d'une convention pour trois ans, la commune versera une somme forfaitaire annuelle de 15 € par élève de la commune scolarisé au collège de Romillé : 12 € pour le collège (sorties), 1,50 € à l'association sportive et 1,50 € au foyer socio-éducatif.

### **Création groupes de travail**

Deux groupes de travail d'élus sont créés, l'un pour l'aménagement du centre bourg avec ouverture aux membres du comité consultatif VRD-aménagement rural et urbain qui le souhaitent, l'autre pour des travaux à réaliser sur des bâtiments communaux en terre.